



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 4088

Texte de la question

M. Marcel Dehoux attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur la demande des anciens combattants en Afrique du Nord, qui souhaitent que soit accordée, dans un premier temps, la retraite anticipée aux chômeurs en fin de droits justifiant de 40 annuités de cotisations, diminuée du temps passé en Afrique du Nord. Pour les autres que la retraite professionnelle leur soit accordée en proportion du temps passé en Afrique du Nord. Il lui demande donc quelle est sa position par rapport à ces propositions.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat aux anciens combattants est sensibilisé à la question de la retraite anticipée en faveur des anciens combattants d'Afrique du Nord. Cette revendication est en effet caractéristique de cette génération qui est entrée dans l'âge adulte au moment des conflits de Tunisie, Maroc et Algérie, et qui y a servi la France durant de longues périodes le plus souvent et qui, au terme de la vie active, se voit fragilisée par les évolutions du marché du travail. C'est pourquoi cette question est d'une nature et d'une ampleur qui dépassent la seule compétence du secrétariat d'Etat. Elle doit être appréhendée dans les dimensions économiques et sociales et, en effet aussi, en considération de ses effets sur le chômage. C'est pourquoi elle relève de choix politiques globaux et des négociations entre les partenaires sociaux et l'Etat dans le cadre de la Conférence nationale sur l'emploi, les salaires et la durée du travail. Dans l'immédiat, le secrétaire d'Etat aux anciens combattants a fait adopter le 24 octobre 1997, lors du débat sur le projet de loi de finances pour 1998, en première lecture à l'Assemblée nationale, une mesure qui permet le versement d'une allocation équivalente à une retraite à ceux des anciens combattants qui, en situation de chômage ont cotisé 160 trimestres ; cette allocation sera portée à 5 600 francs nets par mois. Cette mesure, conformément aux engagements du Gouvernement, améliorera significativement la situation des plus défavorisés.

Données clés

Auteur : [M. Marcel Dehoux](#)

Circonscription : Nord (24^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4088

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 1997, page 3241

Réponse publiée le : 17 novembre 1997, page 4057